

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Hope Town

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011.09.100B  
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope Town a adopté, à sa réunion du 6 août 2025, le Règlement numéro 2025-05 modifiant le Règlement de zonage (Règlement numéro 2011.09.100B) de la Municipalité de Hope Town ;

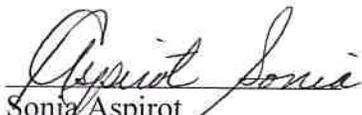
**QUE** ce Règlement pour objets et conséquences d'ajouter les usages particuliers 5833 « Auberge ou gîte touristique », 5834 « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) » et 5835 « Hébergement touristique à la ferme » dans les « Autres usage permis » de la zone à dominance « Rurale » 9-RU de la municipalité de Hope Town ;

**QUE** ce Règlement est en vigueur en date du 12 septembre 2025, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**QUE** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope Town.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)

  
Sonia Aspirot  
Directrice-générale